

SEANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2009

Président : M. Yves FAVRE
Vice-président : M. BONFANTI Damien
Secrétaire : M. ALONSO Javier
Membres : Mme Lucia BARBEY, M. Dominique ZEHFUS

Sont présents :

Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Cedric ANNEN, Alessandro CALABRESE, Mmes Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, Marceline DILONARDO, M. Alain ERETZIAN, Mmes Carole ESTOPPEY, Corinne FLOREY BARDET, MM. Jean FONTAINE, Roger GOLAY, John LINGG, Patrick LUSSI, Mme Murielle MARCHIANDO, MM. Christian MARCHIANDO, Alain MATHIEU, Philippe PERRENOUD, Frédéric PROGIN, Mme Suzanne RICHERT, M. Hüseyin TEMEL, Mme Nathalie VERGAIN, MM. Claudio VITALI, Pierre-Alain VOLERY

Excusés : MM. Thierry AESCHBACHER, Gilles AUGSBURGER, Mmes Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, Louise REY, MM. Christo SABEV, Karel STUDER

Absent : M. Frédéric OLOFSSON

Assistent à la séance : M. Frédéric RENEVEY, Maire
M. François BAERTSCHI, M. François LANCE,
Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2009
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des travaux et constructions - Séance du 17 septembre 2009 -
Rapporteur : M. Karel STUDER**
**Commission des finances - Séance du 5 octobre 2009 -
Rapporteur : M. Alain MATHIEU**
Chantiers divers - Boucllement des comptes **p. 757** **Arrêtés**
- 7) **Commission des travaux et constructions - Séance du 17 septembre 2009 -
Rapporteur : M. Karel STUDER**
 - a) Villa chemin des Recluses 13, Petit-Lancy
Travaux de rénovation des façades et réfection intérieure
Crédit d'investissement (Fr. 150'000.--) **p. 759** **Arrêté**
 - b) Aménagement de lieux pour personnes à mobilité réduite **p. 760** **Information**
 - c) Divers
- 8) **Commission des travaux et constructions - Séance du 1er octobre 2009 -
Rapporteuse : Mme Martine CASUTT**
 - a) Zones macarons au Grand-Lancy **p. 761** **Information**
 - b) Villa « Le Point Virgule » - Démolition du bâtiment en vue d'une reconstruction
au même endroit, même volume **p. 761** **Vote**
 - c) Divers

Séance ordinaire du 15 octobre 2009

- 9) **Commission de l'aménagement du territoire - Séance du 16 septembre 2009 -
Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT**
- a) Modification du plan localisé de quartier No 29476
chemin des Tattes-Brûlées et chemin Daniel-Ihly **p. 763 Information**
- b) Esplanade de Lancy-Sud - Présentation par M. Comte,
mandataire du projet **p. 764 Information**
- 10) **Commission de la culture - Séance du 28 septembre 2009 -
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**
- a) Présentation du projet « Muzic expression »
Audition de MM F. et P. Alba **p. 765 Information**
- b) Programme du Service culturel pour la saison 2009-2010 **p. 766 Information**
- c) Programme de la Ferme de la Chapelle 2009-2010 **p. 767 Information**
- d) Divers
- 11) Propositions individuelles et questions **p.**
- 12) Questions du public **---**

M. FAVRE : Je souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil municipal à M. le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux et chers collègues, Mmes Odile de Garrini, secrétaire générale et Maya Augsburgger, secrétaire du Conseil, M. Didier Andrey, projectionniste et M. Jean-Louis Breda notre fidèle huissier.

Aux représentants de la presse et au public, je souhaite également la bienvenue à cette séance du Conseil municipal du 15 octobre.

J'excuse les absences de Mmes Louise Rey, Anne-Claude Juillerat van der Linden, MM. Gilles Augsburgger, Thierry Aeschbacher, Christo Sabev, Karl Studer.

Tout d'abord, je tiens à féliciter les deux brillants élus au Grand Conseil, membres de notre Conseil municipal, MM. Patrick Lussi et Roger Golay.

Lors de la dernière séance, j'avais promulgué mes encouragements à tous les candidats membres de ce Conseil municipal, j'avais vu l'intérêt qu'il y aurait à avoir des élus de notre Conseil au sein du Grand Conseil. J'espère que nos élus vont nous rester fidèles, afin de nous permettre d'avoir un lien et des informations qui nous sont importantes au niveau de l'aménagement et de différents projets pour notre commune.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. ANNEN : Juste une information en vue de la démission de M. Aeschbacher, le groupe Libéral-Radical propose pour le remplacement du Bureau et comme chef de groupe, Mme Carole Estoppey.

M. MATHIEU : M. Karel Studer étant absent, je ferai lecture de ses rapports qui m'ont été transmis.

L'ordre du jour est approuvé.

Séance ordinaire du 15 octobre 2009**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2009**

M. VOLERY : J'ai une remarque, à la page 733, lors de votre intervention M. le Président, j'avais demandé la parole, et je ne l'ai pas eue. J'estime que ce point doit être mentionné.

PERRENOUD : A la page 722, 3ème alinéa, deuxième ligne, ce n'est pas un blog, mais un « plug ». A la page 723, 5ème alinéa, 1ère ligne, j'avais demandé à M. Bonfanti de m'expliquer la régulation au niveau des cyclistes, il a répondu les lieux de rencontres, je crois que ce n'est pas ce qu'il voulait dire, parce qu'il peut y avoir des clubs de rencontres, d'autres choses, mais ce n'est pas cela. Il s'agit plutôt de zones de rencontres.

M. BONFANTI : Je me suis trompé.

Le procès-verbal est accepté.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. FAVRE : Nous avons reçu une lettre de M. Volery. Je demanderai à notre Secrétaire de vous en donner lecture :

*« Monsieur le Président et à son Bureau,
Au nom du groupe Socialiste, nous intervenons sur un fait qui s'est produit au cours de la séance du Conseil municipal du 24 septembre 2009 lors de la présentation du budget 2010 par M. Lance, Conseiller administratif. Un Conseiller municipal a demandé la parole à la fin de l'exposé et il a attaqué verbalement notre fraction, sans que nous ayons la possibilité de répondre.
Nous nous trouvons sans conteste devant un vice de procédure, car nous étions en droit de répondre à ses accusations.
Nous espérons que cela ne portera pas ombrage à nos relations de travail au sein de ce Conseil, et nous vous adressons, Monsieur le Président ainsi qu'à son Bureau, nos cordiales salutations ».*

M. FAVRE : Nous avons reçu un courrier de M. Frédéric Olofsson, dont voici lecture :

*« Concerne : ma démission
Monsieur le Président,
Par la présente, je vous informe de ma démission en tant que Conseiller municipal de la Ville de Lancy et ce, avec effet au 16 octobre 2009.
J'adresse copie de la présente au Service des votations et élections pour la bonne forme.
En vous remerciant pour l'excellent travail accompli à la tête de notre parlement, et tout en regrettant de ne pas pouvoir continuer à siéger sous votre Autorité, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma parfaite considération ».*

M. FAVRE : J'ai reçu personnellement après le Bureau une lettre de l'assemblée constituante qui me demande de vous transmettre l'invitation à une soirée le 28 octobre à la salle communale d'Onex. Vous avez tous reçu une copie sur vos places.

Pour le décompte des voix concernant les votes, vous voudrez bien être présents du premier au dernier vote, afin que les décomptes des résultats des votes soient les mêmes durant toute la durée de la séance, sauf en cas de force majeure, bien entendu.

Séance ordinaire du 15 octobre 2009**4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

M. RENEVEY : Vous avez sur vos tables une invitation pour le vernissage du concours d'architecture pour l'école de la Chapelle-les-Sciens. Venez donc nombreux puisque c'est là que vous verrez quel est le lauréat qui a gagné ce concours. Vous verrez à quoi ressemblera cette future école, je pense que c'est intéressant de venir afin de constater à l'avance la forme et l'infrastructure de cette nouvelle école.

M. BAERTSCHI : Il y a quelques mois, le Conseil municipal a refusé le déclassement du quartier de l'Ancien-Puits, vous vous en souvenez, sur proposition du Conseil d'Etat, et à la suite de notre refus, qui n'était qu'un préavis, le Conseil d'Etat a bien entendu organisé la procédure d'opposition à déclassement. En bonne logique, comme le refus avait été unanime, nous avons mandaté Maître Jornot pour représenter les intérêts de la Ville de Lancy dans ce cas-là. Donc, affaire à suivre. Vous serez tenus au courant bien entendu lors d'une séance de la Commission de l'aménagement du territoire ou éventuellement ici au Conseil municipal.

M. LANCE : J'aimerais vous rappeler les traditionnelles Journées du Livre qui auront lieu les 7 et 8 novembre à la salle communale du Petit-Lancy. Cette année, les Journées du Livre auront pour thème « Littérature et saveurs d'Amérique Latine ».

Autre information, le Conseil administratif organise le 4 novembre à la salle communale du Grand-Lancy à 20 heures, une séance d'information sur le projet du Ceva, avec un débat contradictoire entre les opposants et évidemment les représentants du pro Ceva M. Gabriel Barillier et Elisabeth Châtelain qui seront présents. Les opposants seront représentés par Maître W. Peter. Je vous invite donc tous à participer à cette séance d'information et à ce débat contradictoire.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

**6. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS - Séance du 17 septembre 2009 -
Rapporteur : M. Karel STUDER
COMMISSION DES FINANCES E3T GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS -
Séance du 5 octobre 2009 -
Rapporteur : M. Alain MATHIEU**

M. FAVRE : Pour faciliter les choses, le rapporteur va énumérer les chantiers où il y a des dépassements, et nous allons voter chaque point. Il y a 5 arrêtés, il y aura donc 5 votes.

M. MATHIEU : Je vous propose de vous donner lecture du rapport de M. Studer de la Commission des travaux et constructions, et après m'interrompre point par point lors de mon rapport de la Commission des finances.

Séance ordinaire du 15 octobre 2009**Chantiers divers - Boucllement des comptes**

=====

En l'absence de M. STUDER, M. MATHIEU présente le sujet : Concernant le boucllement comptable de certains travaux divers, seuls cinq étaient sujets à acceptation, car victimes d'un dépassement par rapport aux crédits votés en son temps.

Le dépassement relatif à l'espace public de Marignac est évoqué, mais largement compensé par la marge de Fr. 40'000.-- non dépensés dans un chantier attendant.

En ce qui concerne les travaux de rafraîchissement des bâtiments mairie et annexes, les explications sont données par MM. Côte et Coray.

M. Côte donne les explications concernant le pavillon scolaire provisoire de la Caroline, dont les dépassements concernaient des demandes complémentaires du DIP.

Le Président remarque qu'au final, 0,9 % des crédits d'investissements n'ont pas été engagés.

A la lecture des arrêtés, tous sont acceptés à l'unanimité, sauf celui sur le rafraîchissement de la mairie, sanctionné d'une abstention.

M. MATHIEU présente le sujet : Comme pour la Commission des travaux, la Commission des finances a reçu le message contenant 19 boucllements des comptes de divers chantiers du Service des travaux et constructions.

Le Président et les deux magistrats présents expliquent que seuls cinq objets présentent des dépassements par rapport aux crédits votés et nécessitent une approbation par arrêté de notre Conseil municipal. Les 12 autres sont à titre d'information.

Dans l'ensemble, le coût de ces 19 chantiers est inférieur de Fr. 114'000.-- aux crédits votés. Mieux, grâce à diverses subventions, la dépense effective est de Fr. 850'000.-- inférieure aux crédits votés.

*Arrêté concernant les travaux à l'espace public de la piscine municipale de Marignac -
Crédit de Fr. 1 million voté en avril 2006 par notre Conseil municipal - Dépassement Fr. 30'921.--*

Raison du dépassement : 3 architectes et 3 ingénieurs ont mené 3 chantiers de front. Le chantier du tram, celui du passage inférieur et le chantier de la plage de verdure. Si le passage inférieur a connu une non-dépense d'environ Fr. 40'000.--, la plage de verdure a supporté ce dépassement de Fr. 31'000.-- Certains travaux auraient donc dû être facturés au chantier passage inférieur. Un commissaire demande d'être plus attentif à la coordination lorsque plusieurs chantiers sont interdépendants et menés de front.

Ce dépassement est accepté à l'unanimité.

L'arrêté est accepté à l'unanimité par 27 oui. (Voir Annexe).

*Arrêté concernant les travaux de réfection de façade et de peinture à la Villa Thévenoz -
Crédit de Fr. 255'000.-- voté en avril 2007 par le Conseil municipal - Dépassement Fr. 26'999.55*

Raison du dépassement : Lors des travaux, la nécessité d'interventions plus conséquentes sur les pierres de la façade et sur les ferblanteries et menuiseries de la toiture sont apparues.

Ce dépassement est accepté à l'unanimité.

L'arrêté est accepté à l'unanimité par 27 oui. (Voir Annexe).

Séance ordinaire du 15 octobre 2009

*Arrêté concernant les travaux de réfection de façade et de peinture de notre Mairie -
Crédit de Fr. 270'000.-- voté en avril 2007 par notre Conseil municipal - Dépassement Fr. 53'521.95*

Même raison du dépassement que pour le point précédent.
Lors des travaux, la nécessité d'interventions plus conséquentes sur les pierres de la façade et sur les ferblanteries et menuiseries de la toiture sont apparues.

Ce dépassement est accepté à l'unanimité.

Mme CASUTT : Je regrette que l'on n'ait pas profité de ces travaux pour mettre « Mairie » sur le bâtiment.

L'arrêté est accepté à l'unanimité par 26 oui - 1 abstention. (Voir Annexe).

*Arrêté concernant les travaux de réfection de façade et de peinture de la villa Roch, service des affaires
sociales -
Crédit de Fr. 190'000.-- voté en avril 2007 par notre Conseil municipal - Dépassement Fr. 23'134.20*

Même raison du dépassement que pour les deux points précédents.
Lors des travaux, la nécessité d'interventions plus conséquentes sur les pierres de la façade et sur les ferblanteries et menuiseries de la toiture sont apparues.

Ce dépassement est accepté à l'unanimité.

L'arrêté est accepté à l'unanimité par 27 oui. (Voir Annexe).

*Arrêté concernant le déplacement des pavillons existants et l'achat d'un nouveau pavillon à l'école de la
Caroline -
Crédit de Fr. 350'000.-- voté en mai 2007 par notre Conseil municipal - Dépassement Fr. 16'904.95*

Raison du dépassement : Demandes des services de l'Etat lors de l'autorisation de construire. Ces demandes concernent toute la sécurité, escalier, isolation anti-feu et paratonnerre.

Ce dépassement est accepté à l'unanimité.

L'arrêté est accepté à l'unanimité par 27 oui. (Voir Annexe).

**7. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS - Séance du 17 septembre 2009 -
Rapporteur : M. Karel STUDER**

**a) Villa chemin des Recluses 13, Petit-Lancy
Travaux de rénovation des façades et réfection intérieure
Crédit d'investissement (Fr. 150'000.--)**

=====

En l'absence de M. STUDER, M. MATHIEU présente le sujet : M. Renevey explique que cette demi-villa appartient à la Ville de Lancy depuis 1970 et qu'aucune réhabilitation n'a été effectuée depuis. Les travaux nécessaires font l'objet de cette demande de crédit d'investissement de Fr. 150'000.-- et seront répercutés sur le loyer conformément aux dispositions en vigueur.

M. Coray du Service des travaux et constructions présente en détail les postes de ces travaux en précisant que leur déroulement se fera avec les locataires à demeure, ce qui présente quelques désavantages pour

Séance ordinaire du 15 octobre 2009

les uns et désagréments pour les autres. Le loyer actuel est de Fr. 1'497.--/mois et passerait à Fr. 1'885.--/mois après travaux.

Les commissaires posent diverses questions techniques sur ces travaux ainsi que sur la répercussion sur l'état locatif et la situation par rapport aux zones de développement.

A ce sujet, il est précisé qu'il n'y a pas de plan localisé de quartier et que l'ensemble de cette zone restera en zone villa.

Une modification de la configuration de ce logement n'est pas prévue et M. Renevey reprendra contact avec le propriétaire mitoyen en vue de l'inciter à profiter de l'occasion pour faire effectuer certains travaux chez lui aussi.

Après lecture de l'arrêté, ce dernier est accepté à l'unanimité.

M. GOLAY : Notre groupe s'abstiendra. On aurait voulu qu'il y ait d'abord ce contact et qu'on ait un avis certain du deuxième copropriétaire par rapport à ce qu'il entame aussi ces travaux.

L'arrêté 7a) est accepté par 24 oui - 0 non - 3 abstentions. (Voir Annexe).

b) Aménagement de lieux pour personnes à mobilité réduite

=====

En l'absence de M. STUDER, M. MATHIEU présente le sujet : En préambule, M. Renevey rappelle que cette action découle de discussions et d'études menées conjointement avec le club en fauteuil roulant de Lancy, afin de dresser un état des lieux en vue d'interventions ponctuelles si nécessaire.

M. Lorenzi du Service des travaux et constructions présente un document exhaustif des lieux concernés en rappelant que l'espace public doit être utilisable par tous, conformément à la loi du 13 juin 2006.

Il mentionne également que le délai fixé pour rendre accessibles les bâtiments et lieux publics est arrêté à juin 2026.

Un tour d'horizon des diverses statistiques en matière d'accidents et de leurs répercussions est largement présenté par M. Lorenzi ainsi que la liste à ce jour des divers points noirs situés sur le territoire de la Commune.

Lors de la discussion qui s'ensuit, les commissaires ont eu l'occasion de poser des questions ciblées sur les aspects humains et techniques de ce dossier et M. Lorenzi y a répondu et a pris note des remarques formulées.

c) Divers

=====

En l'absence de M. STUDER, M. MATHIEU présente le sujet : M. Renevey remet un document concernant le crédit du concours du nouveau bâtiment administratif, précisant que le dépassement prévisible y est clairement détaillé. Il invite les membres de la Commission à l'analyser et à lui faire part de leurs éventuelles questions lors de la prochaine séance.

Un commissaire s'inquiète de l'état lamentable du chemin de l'Ancien-Puits et demande si ce chemin appartient à la Commune. Il lui est répondu par la négative et M. Renevey informe qu'il n'est pas possible

Séance ordinaire du 15 octobre 2009

d'obliger les propriétaires à engager des travaux. Seuls des travaux de collecteurs pourraient nous permettre de jouer les facilitateurs en pilotant une étude.

**8. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS - Séance du 1er octobre 2009 -
Rapporteuse : Mme Martine CASUTT**

a) Zones macarons au Grand-Lancy

=====

Mme CASUTT présente le sujet : M. Lovey du bureau Citec nous présente le sujet et nous rappelle que les études ont débuté en septembre 2006. La DGM donnait un préavis favorable en octobre 2007 avec quelques demandes de compléments. Il signale que 4'500 véhicules sont immatriculés sur le périmètre du Grand-Lancy et qu'il existe déjà 4'000 places privées. Ce sont 1'800 places de stationnement publiques qui sont concernées par la zone bleue macaron.

L'objectif est de diminuer le nombre de pendulaires et de maintenir une situation satisfaisante pour les habitants. Le principe est de créer une zone bleue macaron sur tout le secteur et de faire des zones blanches payantes près des commerces, une durée de 3 heures est prévue devant la piscine et des places de stationnement deux roues vont être créées.

Il est important de pratiquer des contrôles assidus afin de faire respecter ces zones. Il rappelle encore qu'il existe deux grands parkings qui sont sous-utilisés et vers lesquels il est nécessaire de rediriger les pendulaires. Il termine en déclarant qu'il reste à discuter avec la Fondation des Parkings pour ce projet de zone bleue macaron. Il rappelle alors que Lancy est pionnière en la matière, puisque ce type de projet ne s'est jamais fait en dehors de la Ville de Genève.

Suite aux questions nous apprenons :

- que les horodateurs fonctionneront par tranche de 30 min.
- que les macarons seront valables sur toute la zone
- qu'il sera possible de se procurer des macarons d'une demi-journée, pour accueillir la belle-mère par exemple.

À l'inquiétude d'une commissaire sur la durée de parking devant la piscine, il est conseillé d'utiliser le parking à proximité.

Ce projet devrait pouvoir se réaliser l'année prochaine, un certain nombre de choses sont à faire : lancer l'enquête publique et notamment l'installation de 20 horodateurs.

**b) Villa « Le Point Virgule » - Démolition du bâtiment en vue d'une reconstruction
au même endroit, même volume**

=====

Mme CASUTT présente le sujet : M. Renevey nous présente les 3 variantes :

La première consiste à rénover le bâtiment existant, elle se ferait en 12 à 15 mois, les occupants pourraient rester pendant les travaux. Il y a une autorisation depuis 2008 et le coût des travaux se chiffrait à Fr. 1,2 million en 2006 plus une augmentation de 3 % par année.

La deuxième est la reconstruction d'un bâtiment sur le bas de la parcelle, avec même gabarit. Une autorisation de démolir est parvenue au mois d'août. Le coût des travaux serait de Fr. 1,5 million plus ou moins 20 %, selon l'estimation de 2 architectes soit environ Fr. 800.-- le m3.

Séance ordinaire du 15 octobre 2009

La troisième serait un bâtiment qui utiliserait toute la surface du bas de la parcelle, dont une partie serait dédiée au Point Virgule. Ce bâtiment est estimé à Fr. 6,5 millions et il faudrait définir l'affectation des locaux supplémentaires.

Pour les variantes 2 et 3, il faudrait prévoir environ Fr. 30'000.-- de travaux d'urgence dans la villa pour le temps de construction des nouveaux bâtiments.

Après discussion de la commission, il est ressorti que tout le monde est d'accord que le bâtiment actuel est insalubre et qu'il faut agir rapidement.

Il apparaît également que cette villa est dans un très mauvais état et que la rénovation risque de révéler des surprises qui vont engendrer des surcoûts. Il serait dommage de ne pas pouvoir profiter de tout le terrain.

Vu l'état de délabrement de la villa, il ne serait pas choquant de loger les habitants dans des containers le temps des travaux.

Il est donc proposé de démolir et reconstruire un bâtiment de même gabarit sur sa surface actuelle et de réfléchir à la construction d'un bâtiment sur le bas de la parcelle.

La commission a préavisé favorablement par un vote : 8 pour et une abstention.

M. FAVRE : Il s'agit de voter le texte suivant que vous avez reçu : « de démolir et de reconstruire un bâtiment de même gabarit sur la surface actuelle et de reconstruire un bâtiment sur le bas de la parcelle ».

Mme CASUTT : Le groupe Démocrate-chrétien acceptera cette proposition. En effet, nous sommes fiers de constater, qu'après de nombreuses discussions, la voix de l'ancien président de la commission des travaux a été entendue et que nous allons pouvoir valoriser cette parcelle.

Nous voudrions que la villa, qui prendra place sur l'emplacement du Point Virgule, soit conçue de manière à pouvoir changer d'affectation si l'association venait à disparaître. Par exemple : logements pour étudiants, accueil d'ados en ruptures, hébergement pour femmes battues, personnes âgées.

Etant donné l'état de la maison, nous vous invitons à accepter la proposition de ce soir pour pouvoir avancer rapidement sur ce projet.

M. GOLAY : En ce qui concerne la démolition-reconstruction, notre groupe est totalement favorable. Il y a juste la question de l'affectation de ces locaux où nous serons certainement opposés, à moins qu'il y ait un contrat de prestation qui dira bien que ce sont des personnes d'un milieu précaire au niveau de Lancy. Je ne veux pas ouvrir un débat là-dessus. On sait que les services sociaux de M. Longchamp ont estimé que ce n'était pas quelque chose qui était essentiel, qu'il y avait suffisamment d'infrastructures au niveau du canton pour couvrir ce domaine-là. A mon avis, et de l'avis de mon groupe, ce n'est pas le rôle de Lancy, à moins qu'on veuille faire quelque chose essentiellement pour les Lancéens, alors nous l'accepterons, mais pas une affectation telle que celle d'aujourd'hui.

M. MARCHIANDO : Ce dossier traîne depuis 5 ans, inutile que cela se prolonge. Entretemps, cette maison se dégrade, et les conditions de vie des 10 résidents en pâtissent.

Le groupe Socialiste soutient le principe de la démolition-reconstruction d'un bâtiment de volume identique, cela pour autant que les autorisations soient données. L'autre condition est que les résidents puissent être relogés dignement pendant les travaux. Ces deux réserves ont été exprimées en commission, même si elles ne figurent pas dans le procès-verbal.

Séance ordinaire du 15 octobre 2009

Le groupe Socialiste juge aussi important que l'Association de la Virgule puisse continuer ses activités pendant et après les travaux.

Pour terminer, un point personnel, je suis membre de l'Association de la Virgule qui est une association de bénévoles. Je n'y ai pas d'intérêt personnel, c'est pour cela que j'estime que je peux avoir le droit de vote ce soir.

Vote accepté par 26 oui - 1 abstention.

c) Divers

=====

Mme CASUTT présente le sujet : La prochaine séance se tiendra le mardi 3 novembre.

La passerelle des Mouilles est détruite et le budget a été respecté.

Le lauréat pour l'école de la Chapelle-les-Sciers a été retenu et le projet sera présenté à la Julienne, le vernissage aura lieu le lundi 26 octobre à 17 heures.

Le Président nous annonce un séminaire Minergie le 15 octobre.

**9. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séance du 16 septembre 2009 -
Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT**

**a) Modification du plan localisé de quartier No 29476 chemin des Tattes-Brûlées et
chemin Daniel-Ihly**

=====

Mme RICHERT présente le sujet : La Commission reçoit M. Pillet, architecte mandaté. Lors de l'établissement du plan directeur de quartier, *la volonté de la commune était de créer une place avec une zone commerciale centrale*. Les promoteurs ont été sceptiques quant à l'emplacement choisi. Si la place pouvait se réaliser dans son ensemble, l'aménagement de rez-de-chaussée en commerces prendrait tout son sens. Or, encore actuellement, les propriétaires des parcelles concernées par la place ne désirent pas vendre.

Comme les promoteurs souhaitent commencer la réalisation des bâtiments par celui concernant l'ensemble commercial désiré, *ils proposent de réaliser en partie le rez-de-chaussée avec un vide d'étage de 3,50 m* (au lieu de 2,50 m) pour donner cette impression commerciale et, *de prévoir cet espace pour deux lofts*. Cela laisserait une possibilité de réversibilité en fonction des développements futurs de l'ensemble.

Le Département est d'accord sur le principe, l'Office du logement aussi. Les promoteurs souhaitent clarifier le dossier avec la commune. M. Pillet attend son accord pour présenter le plan financier définitif. *Tout l'immeuble sera soumis au contrôle de l'Etat, y compris les loyers des lofts*.

La Commission se déclare assez vite favorable sur le principe du projet présenté. Le concept de démarrer avec deux lofts en attendant qu'une réelle centralité commerciale puisse se faire laisse une ouverture pour transformer cet espace en commerces, comme souhaité par la commune, même si la réversibilité ne sera pas évidente, tous les commissaires en sont conscients.

La Commission accepte la modification du plan localisé de quartier.

Séance ordinaire du 15 octobre 2009**b) Esplanade de Lancy-Sud - Présentation par M. Comte, mandataire du projet**

=====

Mme RICHERT présente le sujet : Chaque Conseiller avait reçu un questionnaire et devait se positionner à propos de trois variantes présentées précédemment.

M. Comte, mandataire du projet rappelle ces trois variantes :

Les variantes 1 et 3 regroupent les besoins sociaux, culturels et associatifs dans un seul bâtiment. La variante 2 se répartit en plusieurs bâtiments.

La variante 1 serait construite en face de l'immeuble Etoile-Palettes, elle permettrait une valorisation de cet espace et, en redressant le tracé du tram, la création d'un vrai parc arborisé.

La variante 2 permettrait l'organisation d'espaces accueillants autour des pavillons.

La variante 3 serait située sur l'ancien emplacement de l'Escargot, elle serait visible depuis la route de St-Julien.

Un parking est envisagé dans les trois variantes.

Une double lecture des réponses aux questionnaires est faite afin de déterminer la variante plébiscitée et les éléments prédominants.

En observant *le tableau de synthèse*, selon une *lecture verticale*, M. Comte nous montre que c'est la variante 2 qui est largement plébiscitée, puisqu'elle remporte 115 points pour 79 la variante 1 et 90,5 la variante 3. Pour la lecture horizontale, puisqu'elle nous a aussi été présentée, il ressort que les 3 éléments qui sont le souci des Conseillers municipaux, concernent : la correspondance au plan directeur communal, la valorisation des circulations inter-quartiers et la valorisation de l'espace public existant.

Deux autres items peuvent être relevés par le nombre de points recueillis, *la valorisation du tracé du tram qui remporte 27 points et la construction par étape qui compte également 27 points.*

M. Comte présente un schéma de synthèse réunissant tous ces éléments.

Pour répondre au souci concernant *l'adéquation au plan directeur communal*, c'est-à-dire assurer *une continuité végétale entre le sud et le nord de la commune*, il est proposé l'aménagement de deux espaces dans le parc des Palettes : *au nord, une prairie* assortie d'un boulodrome, autre terrain de sport ou encore jardins privatifs... / *au sud, une arborisation* masquant la route de St-Julien, avec *l'aménagement d'un passage arborisé* reliant le parc des Palettes à la route de St-Julien *pour les circulations de mobilité douce.*

Pour répondre au souci concernant *la valorisation inter-quartiers*, des liaisons sont préconisées : *la liaison Etoile-Palettes/la Chapelle-les-Sciens* qui permet de relier deux parties de la commune séparées par la route de St-Julien et par la voie de chemin de fer de la Praille et, *la liaison Etoile-Palettes/Bachet-de-Pesay* qui permettra de relier la gare du CEVA.

Pour répondre au souci concernant *la valorisation de l'espace public existant*, un espace est proposé au pied du bâtiment Etoile-Palettes, *espace aménagé en place publique, en zone de rencontres dédiée aux piétons*, en lien avec le centre socioculturel, avec l'arrêt de tram et le parc.

La variante 2 est proposée en trois bâtiments tournés vers le parc dans la limite sud/ouest de l'esplanade, de manière à articuler les relations entre la future place de l'Etoile-Palettes, l'arrêt du tram et le parc. *Le troisième bâtiment sert de signal*, visible depuis la route de St-Julien.

Un parking est prévu de 200 places sous le tracé du tram qui est redressé.

Séance ordinaire du 15 octobre 2009

Les points abordés lors de la discussion qui a suivi concernent :

- a) *le troisième bâtiment au sud* : d'une part, sa configuration pourra être en adéquation avec les mesures du sous-sol existant; d'autre part sa situation isolée et son apparente difficulté d'accès favoriserait son affectation à des locaux pour les jeunes;
- b) *les choix des affectations des locaux voulus par les groupes politiques* ont été calculés, une surface totale de 3'300 m2 est nécessaire ; en conséquence, un bâtiment devra être construit sur plusieurs niveaux;
- c) *la bibliothèque multimédias* : elle pourrait être intégrée dans les allées de l'Etoile-Palettes que la Fondation immobilière communale devrait acquérir, cela permettrait de garder les 3 pavillons sur un simple niveau;
- d) *la proportionnalité entre surface construite/surface verte* : la première représente un peu plus de 10 %, une large part est donc réservée à la végétation;
- e) *l'ordre chronologique des constructions* : l'ensemble représentant 4 projets (les bâtiments, la modification des voies du tram, la construction d'un parking, le réaménagement de l'espace au pied de l'Etoile- Palettes); l'établissement des étapes n'est pas encore à l'ordre du jour, il s'agit pour l'instant d'une image de synthèse, mais pas encore d'un plan localisé de quartier;
- f) *la circulation cycliste* : elle devra être prévue selon des pistes favorisant les trajets inter-quartiers, *en dehors de la grande circulation*; il est rappelé la possibilité d'une grande passerelle ou d'un passage en sous-sol pour relier la Chapelle;
- g) *la communication entre les habitants du quartier, les autres Lancéens, les visiteurs, sera favorisée par l'organisation entre les différents bâtiments, les chemins promenades et les aménagements mobiliers.*

Le Conseil municipal continuera d'être associé aux démarches qui vont suivre : l'établissement du plan localisé de quartier, la mise sur pied d'un concours, l'appel d'offre de groupes de mandataires.

**10. COMMISSION DE LA CULTURE - Séance du 28 septembre 2009 -
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**

a) Présentation du projet « Muzic expression » Audition de MM. F. et P. Alba

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. Lance informe qu'il a reçu la visite de MM. François et Pascal Alba pour qu'ils puissent lui présenter leur projet qui consiste à développer une école de musique sur le modèle de l'Espace de pratique instrumentale (Epi). Ils sont à la recherche d'un local d'environ 80 m2 pour donner des cours. Ces deux frères ont un parcours impressionnant en matière de musique.

M. Lance trouve leur projet très intéressant qui se situe entre un projet culturel et social. Il aimerait pouvoir leur proposer un local, même si ce n'est pas chose facile.

Lors de l'audition, MM. François et Pascal Alba nous racontent leur parcours de jeunesse. Ils font de la musique depuis toujours. Ils sont partis quelques temps aux Etats-Unis pour leurs études. Ensuite, ils ont monté divers projets : disques, concerts etc. Aujourd'hui, ils ont créé un collectif pour transmettre la musique aux jeunes et moins jeunes. Ils disposent actuellement d'un local d'env. 20 m2 qui ne correspond plus à leurs besoins. De plus ils aimeraient vraiment rester à Lancy, car ils aiment cette ville.

Actuellement, ils ont beaucoup de demandes et cela leur permettrait de centraliser tous les cours au même endroit et de proposer des prix plus abordables, ce qui n'est pas le cas actuellement. Pour finir, ils précisent que leur but n'est pas d'obtenir une subvention, mais d'avoir simplement une aide pour des locaux.

La Présidente leur demande ensuite de développer un peu l'aspect pédagogique de leur projet.

Séance ordinaire du 15 octobre 2009

M. François Alba explique que l'idée est de proposer 3 cursus :

- 1) Que les gens puissent juste se distraire en faisant simplement de la musique.
- 2) Ceux qui veulent faire des concerts. Ils ont besoin d'informations pratiques
- 3) Ceux qui ont envie d'en savoir plus, d'aller plus loin pour pouvoir intégrer par la suite des écoles supérieures.

Pour les cours ils proposent des ateliers dans lesquels se trouve un professionnel. Ce sont des ateliers encadrés, les gens y jouent mieux et trouvent cette formule attrayante. Il y a aussi des ateliers appelés «atelier bricole» : les gens y apprennent à bricoler leurs instruments.

M. Pascal Alba nous fait la distribution du catalogue où sont détaillés les trois concepts. Il explique que tous les cours sont modulables et que l'on peut changer de concept à tout moment, ce qui plaît énormément aux personnes qui fréquentent ces cours. Les genres musicaux proposés comprennent toute la musique, contemporaine, sauf le flamenco et le classique.

M. Lance demande de préciser quel sont leurs besoins en m2 pour y stocker tout leur matériel, et quels sont les horaires des cours.

M. Pascal Alba répond qu'ils ont besoin d'une surface de 80 à 120 m2 et que les cours se déroulent en général de 11h00 à 20h00. La Présidente remercie les frères Alba de leur présentation.

Lors de la discussion générale, la Présidente mentionne que les frères Alba sont bien à la recherche d'un local et pas d'une subvention.

M. Lance trouve le projet intéressant dans la mesure où il s'adresse à des jeunes. Il pense également qu'il pourrait y avoir une collaboration avec les TSHM. Il rappelle que les frères Alba sont Lancéens et que leur projet vaut la peine de les aider à trouver un local plus grand.

Après s'être assuré que les frères Alba ne cherchaient pas de subventions communales mais seulement un local et, que ce projet avait effectivement un but social, l'ensemble des commissaires déclare être favorable à la demande des deux frères.

b) Programme du Service culturel pour la saison 2009-2010

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. Lance souhaite rappeler que le Service culturel ainsi que la Ferme de la Chapelle ont dû faire de gros efforts en matière d'économies et que certaines expositions vont être supprimées en 2010.

Mme Mamie du Service culturel fait un tour d'horizon du programme culturel de Lancy et nous mentionne le site nouvellement créé de la villa Bernasconi www.villabernasconi.ch, alimenté de toutes les archives.

c) Programme de la Ferme de la Chapelle 2009-2010

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : Mme Kunz signale que la Ferme à été rénovée pendant l'été et que c'est à présent une véritable galerie et qu'elle est aujourd'hui la plus grande de Genève en termes de m2. En ce qui concerne les restrictions budgétaires, elle explique que l'an prochain il y aura 6 expositions au lieu de 7, mais que celles-ci dureront une semaine de plus et que pour chaque exposition, il y aura un vernissage ainsi qu'une visite guidée.

Pour le reste, le programme complet est disponible sur le site : www.fermedelachapelle.ch

Séance ordinaire du 15 octobre 2009**d) Divers**

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. Lance indique que des locaux à la villa Rapin ont été mis à disposition de M. Bovey du Groupe culturel de Lancy. Ce local abritera également le bureau d'une personne qui fera du démarchage publicitaire pour le journal « Le Lancéen ».

Un autre grand local vient d'être mis à disposition de M. Cadoux et son équipe de travailleurs sociaux hors murs. Il est destiné à des activités

11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. ANNEN : Les habitants du nouveau complexe Les Terrasses demandent au Conseil administratif d'étudier la mise en place d'un passage piéton sur la route du Grand-Lancy étant donné le manque de trottoir continu sur le côté des Terrasses.

Mme VERGAIN : Depuis environ une année, les travaux du TCOB envahissent notre commune. Dans cette optique, j'ai été approchée par plusieurs parents d'élèves de l'école de la Caroline, qui s'inquiètent de la sécurité de leurs enfants lorsqu'ils traversent la route de Chancy au niveau du chemin des Mouilles. En effet, la signalisation lumineuse piétons est active jusqu'au milieu de la route, côté Salève, mais la deuxième partie n'est absolument pas protégée.

Lors de la traversée de la route, les élèves sont obligés de cheminer dans le chantier avec les risques dus aux divers engins qui travaillent, ainsi qu'aux véhicules qui transitent soit pour se rendre au restaurant de la Bricole, soit pour se rendre du côté de la Migros et surtout de l'UBS par la contre-route.

Par cette interpellation, et suite au constat de ces faits, je vous demande ce soir si la présence d'un ASM ne serait pas nécessaire pendant quelques temps, afin d'établir une signalisation correcte et une sécurité optimale pour tous. Je vous remercie pour votre attention et espère vivement que ce problème, qui touche tout le monde, sera rapidement résolu.

Mme RICHERT : Je dois parler une nouvelle fois du tram 17. Nous avons été reçus avec un membre du comité par la Commission des transports du Grand-Lancy, nous avons été auditionnés mardi soir, et là, je dois céder ma parole à M. Golay qui nous dira la suite, je ne sais pas ce qui s'est passé ensuite.

M. GOLAY : La confidentialité s'étend au vote et au sujet qui a été discuté au sein de la Commission. Je peux apporter quelques éléments, notre Conseiller administratif M. Baertschi, Mme Richert et la personne qui l'accompagnait ont été brillants dans leurs explications, cela a bien passé, même si le vote n'a pas été unanime, je ne dirai pas qui, c'est une question de confidentialité. Le sujet a été renvoyé au Conseil d'Etat, ce qui ne veut pas dire qu'il va accepter notre demande, mais il devra répondre à des questions bien précises que la commission a posées sur cette suppression du tram 17. On ne sait pas, mais peut-être qu'il jouera peut-être en notre faveur.

J'ai été mis en cause dans une lettre, je n'étais pas cité, je remercie nos amis socialistes d'avoir voulu garder un certain anonymat. Mais, par rapport à la lettre, je voulais simplement préciser que ce n'était pas une attaque contre le parti Socialiste, c'était un constat que j'ai tiré par rapport à votre flyer, vous avez joué avec la peur des gens. J'en termine là.

Je n'ai toujours pas eu de réponse à ma demande concernant le tourner à droite sur l'avenue Eugène-Lance. J'avais demandé que la circulation automobile puisse bénéficier d'un feu orange au lieu du feu rouge qui bloque l'ensemble, uniquement pour une question de cédez le passage du tram. Je me suis

Séance ordinaire du 15 octobre 2009

renseigné auprès de la DGM, ils n'ont reçu aucune demande, à croire que mon intervention est totalement oubliée.

M. RENEVEY : Juste une remarque pour M. Annen, j'ai bien pris note de cette demande, c'est vrai qu'il y a un certain nombre de demandes dans le quartier. C'est une route cantonale, il faut regarder avec la Direction générale de la mobilité, comme vous le savez, qui est seule compétente. Il est vrai que c'est une route à grand trafic, les gens roulent assez rapidement, mais, en l'état, la DGM ne souhaite pas entrer en matière. On va essayer d'en reparler, on fera en sorte de trouver une solution.

M. LUSSI : J'ai deux petites questions dont une a déjà été adressée à M. Renevey. S'agissant du passage piéton, lorsqu'on vient du chemin des Pontets en direction de la poste, la chicane devant le tram, la haie se trouvant dans le sens Pontets-Poste est un peu haute pour les enfants, elle masque la vue du tram et peut représenter un danger, certaines personnes s'en sont plaintes.

Ma deuxième intervention s'adresse également à M. Renevey. S'agissant du chemin de la Colline, à la hauteur de la route qui monte au Foyer de Gilly, il semblerait qu'un passage sécurisé serait souhaitable à cet endroit, vu que les enfants qui se rendent à l'école n'ont pas les moyens de traverser la route, il y a un virage, c'est en descente, c'est dangereux. Peut-être que M. Renevey pourra me répondre à la Commission des travaux et constructions.

M. MARCHIANDO : Je veux juste vous annoncer une rocade. M. Vitali remplacera M. Alonso à la Commission de l'administration, affaires économiques, communication.

M. GOLAY : Dans mon explication par rapport à la Commission des transports, j'aurai dû vous expliquer quel est le cheminement d'une pétition, pour moi c'est clair, puisque j'y siége ; il y a 3 possibilités. Il y a le classement, chose qui est rare, c'est lorsque la pétition est insultante ou obsolète. L'autre possibilité c'est simplement de la renvoyer sur le bureau du Grand Conseil, cela veut dire que c'est un enterrement première classe, les députés en prennent connaissance. La troisième possibilité c'est le renvoi au Conseil d'Etat qui doit rendre un rapport dans les 6 mois, logiquement, le délai n'est pas toujours respecté. C'est pour cela que la pétition a été renvoyée au Conseil d'Etat, c'était la meilleure des possibilités qu'on pouvait avoir.

M. RENEVEY : Pour la haie qui masque le passage, c'est en cours. C'est le Service des parcs, promenades et maintenance qui va faire le nécessaire ces prochains jours.

Pour le passage au chemin de la Colline, on pourra peut-être en parler plus abondamment à la Commission des travaux et constructions. Sachez qu'un passage piéton est prévu, qu'un itinéraire est effectivement prévu pour pouvoir atteindre l'école en toute sécurité.

M. BAERTSCHI : Pas de réponse ce soir.

M. LANCE : Suite à la remarque de Mme Vergain, j'ai bien pris note de la dangerosité de la traversée de la route de Chancy, à la hauteur du chemin des Mouilles. Je me renseignerai auprès des ASM s'il y a une possibilité d'améliorer cette traversée. J'aimerais vous dire encore une fois, si vous rencontrez des problèmes au niveau du chantier du tram TCOB, si vous constatez certaines choses, il faudrait nous les communiquer rapidement parce que nous avons des séances mensuelles avec les responsables du chantier du tram, et là, nous faisons le point par rapport à l'évolution rapide de ce chantier. Donc, il ne faut pas attendre les séances du Conseil municipal pour nous les communiquer. Je poserai la question à cette occasion et vous tiendrai au courant.

Concernant le gros problème de M. Golay relatif à la sortie depuis l'avenue Eugène-Lance sur le giratoire qui se trouve à la sortie du chemin d'accès à la Mairie. J'ai effectivement posé la question, et on m'a répondu que ce n'était pas possible. En fait, ces feux rouges qui sont très courts, ils durent quelques secondes, au moment où le tram traverse le giratoire, c'est simplement pour éviter que des automobilistes

Séance ordinaire du 15 octobre 2009

qui sortent de l'avenue Eugène-Lance, qui veulent se rendre sur le carrefour route du Grand-Lancy / route du Pont-Butin, bloquent la circulation dans le giratoire. Donc, cela dure quelques secondes et il devient très rapidement à l'orange clignotant. Les responsables m'avaient dit que ce n'était pas possible de changer ces feux.

12. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.

M. FAVRE : Je vous remercie de votre assiduité et vous invite toutes et tous à descendre à la cave, arroser les candidats élus et consoler les autres.

La séance est levée à 20 heures 55.

Le Secrétaire :

Javier ALONSO

Le Président :

Yves FAVRE